
MEILLEURS VŒUX POUR 2003 !

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick se joint à la communauté acadienne et francophone pour dire que l'année 2002 marquera l'histoire linguistique du Nouveau-Brunswick et du Canada. Nous sommes un chef de file dans le domaine !

L'adoption de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* représente l'aboutissement de plusieurs années d'efforts des juristes et d'autres membres de la communauté engagés dans cette lutte pour le respect des droits linguistiques. La nouvelle *Loi* fait en sorte que la province a harmonisé ses obligations législatives avec ses obligations constitutionnelles telles qu'énoncées aux articles 16 à 20 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. La *Loi* de 1969 ne respectait plus les obligations constitutionnelles de la province surtout à la lumière du jugement *Charlebois*. Maintenant, nous devons veiller à la mise en œuvre de la nouvelle *Loi*.

Il est à souligner qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant que nous ayons l'égalité réelle des deux communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick. Comme il a été souligné à maintes reprises lors de la *Journée de réflexion* sur la nouvelle *Loi* tenue le 31 octobre 2002, il y a plusieurs secteurs qui ne sont pas touchés par

celle-ci car elle touche essentiellement le service au public par la fonction publique. On ne traite pas de langue de travail dans la fonction publique, ni d'affichage et j'en passe. L'assimilation continue de faire des ravages dans certaines régions du Nouveau-Brunswick. Est-ce que la nouvelle *Loi* va permettre l'épanouissement et le développement de la communauté acadienne et francophone ? Peut-on rêver de la dualité dans la santé ? La lutte continue car nous soutenons qu'il y a encore beaucoup à accomplir.

Au tour des jeunes pour 2003 ! L'AJEFNB est en train de concevoir un camp d'été en droit pour les jeunes de la neuvième à la onzième année du secondaire. La mise en place d'un camp d'été en droit permettra à nos jeunes d'en apprendre davantage sur le fonctionnement du système judiciaire ainsi que sur leurs droits. Des sessions éducatives sont prévues pour discuter d'incontournables sujets en droit, tels les droits linguistiques et les droits de la personne. Nous retrouverons certainement parmi les participants et participantes des futurs juristes et membres de l'AJEFNB !

Au nom de tous les membres du Conseil d'administration de l'AJEFNB, de **Joyeuses Fêtes et une très bonne année 2003 !** Votre appui en tant que membre est grandement apprécié. MERCI !

SERVICES DE LA GRC

C'est depuis 1999 que la question de la désignation linguistique des membres de la GRC affectés au Nouveau-Brunswick perdure. Vous vous rappellerez que la GRC avait, à l'époque, décidé de baisser de « C » à « B » l'exigence relative à l'interaction orale de plusieurs postes de membres au Nouveau-Brunswick, risquant ainsi de compromettre la prestation efficace de services au public dans la langue officielle de son choix. Depuis ce temps, la GRC refuse de modifier la désignation linguistique des postes de

gendarmes de la GRC au N.-B. Selon des statistiques récentes, nous constatons déjà les conséquences néfastes de cet entêtement.

L'AJEFNB, l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick ainsi que la SAANB ont demandé à la commissaire aux langues officielles, Dyane ADAM, de passer à l'action dans les meilleurs délais, soit en entreprenant un recours devant la Cour fédérale pour forcer la GRC à respecter la *Loi sur les langues officielles*, soit en transmettant son rapport et ses recommandations au Cabinet fédéral pour que ce dernier y donne suite. C'est un dossier que l'Association suit de très près.

L'AJEFNB APPUIE LA FÉECUM

L'AJEFNB appuie la population étudiante du Centre universitaire de Moncton dans sa démarche de demander un gel des droits de scolarité dans les universités de la province pour une période minimale de trois ans.

Le gouvernement actuel met beaucoup d'énergie, depuis le début de son mandat, à encourager les diplômés universitaires à demeurer au N.-B. Nous sommes d'avis que si les jeunes choisissent de faire leurs études universitaires au Nouveau-Brunswick, il y a de plus fortes chances qu'ils y demeureront une fois les études terminées. La tendance des jeunes Néo-brunswickois à poursuivre leurs études post-secondaires à l'extérieur de leur province est alarmante et demande une action immédiate de la part du gouvernement.

Notons également qu'un plus gros investissement dans l'Université de Moncton ne peut avoir que des effets positifs, vu le rôle « phare » qu'elle joue aux yeux de la communauté acadienne et francophone de la province.

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

Le recrutement va bon train ! Nous visons toujours dépasser les 250 membres en 2003. Rappelons que l'Association s'acharne à revendiquer de meilleurs services pour **tous** les francophones de la province, notamment devant les tribunaux provinciaux et auprès de *Services Nouveau-Brunswick*. Nous vous encourageons à continuer à appuyer l'AJEFNB dans ses revendications et dans ses projets. Si ce n'est déjà fait, ne tardez plus à renouveler votre adhésion !

25 ANS DE COMMON LAW EN FRANÇAIS : UNE HISTOIRE À SUIVRE !

À l'occasion de son 25^e anniversaire, la Faculté de droit de l'Université de Moncton organise un colloque portant sur l'enseignement de la common law en français, qui aura lieu à la Faculté de droit les 20, 21 et 22 mars 2003.

Pendant cette même fin de semaine, il y aura également le tribunal-école Moncton-Ottawa le jeudi 20, des activités de retrouvailles le vendredi 21 et un grand banquet de clôture le samedi 22.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le vendredi **21 mars 2003** à Moncton, dans le cadre des retrouvailles à la Faculté de droit. Si vous désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association en composant le 506-853-4151 ou directement avec la présidente au 506-863-2130. Vos commentaires et vos suggestions sont toujours les bienvenus !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les prochaines assises de l'AJEFNB auront lieu dans le sud-est de la province, le **24 mai**

prochain. Les préparatifs ne font que commencer, mais déjà l'événement s'annonce des plus intéressants. Nous vous encourageons à inscrire cette date à votre agenda dès aujourd'hui !

PROFIL D'UN MEMBRE

Réjean AUCOIN — Né à Chéticamp, en Nouvelle-Écosse, Réjean Aucoin a exploré plusieurs avenues avant de se diriger dans la profession juridique. Détenteur d'un baccalauréat en service social, il s'est d'abord tourné vers une carrière journalistique après avoir étudié deux ans à Paris au Centre de formation et de perfectionnement pour journalistes. Il a œuvré principalement au *Courrier de la Nouvelle-Écosse* et à Radio-Canada. Ses talents d'écrivain l'ont poussé à écrire quelques livres, dont le conte de Noël acadien pour enfants, *Le Tapis de Grand-Pré*, qui lui valut le prix France-Acadie en 1986 et dont le film qui en est issu a mérité la médaille de bronze aux premiers *Jeux de la Francophonie*, tenus au Maroc.

En 1988, il a épousé Yolande Bourgeois, elle aussi de Chéticamp, et s'est inscrit en droit à l'Université de Moncton. Il s'y est distingué en recevant la coupe Landry, remise au meilleur plaideur en 1989-90. Au terme de son séjour de trois ans à Moncton, il aura obtenu son diplôme en droit et ... deux enfants : Arielle et Karina.

Depuis son retour à Chéticamp en 1993, Me Aucoin a développé une pratique générale en droit en s'intéressant vivement à tout ce qui a trait aux droits linguistiques. Actuellement, certaines de ses causes sont toujours devant les tribunaux, notamment sur la question de l'obligation des juges de la Cour provinciale d'informer l'accusé de son droit d'avoir son procès en français et sur l'obligation, pour la GRC, de desservir dans leur langue les voyageurs francophones qui empruntent l'autoroute transcanadienne, notamment à la frontière du Nouveau-Brunswick

et de la Nouvelle-Écosse. Outre le droit et sa famille, Réjean Aucoin est aussi engagé activement dans divers mouvements et organismes voués au développement de sa communauté. Entre autres, il a été président-fondateur de l'Association des juristes

d'expression française de la Nouvelle-Écosse, vice-président de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law, président de l'Association touristique de Chéticamp et il est toujours président de l'Alliance des radios communautaires du Canada. Même s'il pratique le droit en Nouvelle-Écosse, il est un membre fidèle de l'AJEFNB.

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

Présidente Louise Aucoin
Adresse AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151
Télécopieur (506) 853-4152
Courriel ajefnb@umoncton.ca
Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA JUSTICE !

PLAN D'ACTION POUR LES LANGUES OFFICIELLES

— Le 12 mars dernier, le premier ministre Jean Chrétien et les ministres Stéphane Dion et Lucienne Robillard ont rendu public le *Plan d'action pour les langues officielles*. L'AJEFNB se réjouit de cette annonce !

Nous avons appris que Justice Canada investira 18,5 millions de dollars de nouveaux fonds, sur une période de cinq ans, sur des mesures ciblées visant à améliorer l'accès au système de justice dans les deux langues officielles.

Les mesures identifiées dans le rapport englobent les quatre éléments suivants :

- (le financement de projets réalisés avec le concours de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux;
- (**un financement stable pour les associations de juristes d'expression française et leur fédération nationale (3 millions de dollars au total, répartis sur 5 ans);**
- (la création d'un mécanisme de consultation auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire; et

- (le développement d'outils de formation sur les droits linguistiques pour les conseillers juridiques du ministère de la Justice.

Nous vous invitons à visiter le site Web de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL) à l'adresse www.accesjustice.ca pour vous renseigner davantage. Vous n'avez qu'à cliquer sur « Accès à la justice », section « Situation nationale ».

NOUVEAU JUGE EN CHEF DE LA COUR D'APPEL DU N.-B.

L'honorable **Ernest DRAPEAU** occupe maintenant le poste de juge en chef de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick ! L'AJEFNB se réjouit de cette nouvelle, vu l'importance qu'elle accorde au droit de tous les justiciables de la province d'être non seulement entendus dans la langue de leur choix, mais par un juge qui maîtrise les deux langues officielles.

Le juge en chef DRAPEAU siège à la Cour d'appel depuis 1998. Diplômé de l'Université du Nouveau-Brunswick, il a été admis au Barreau en 1974. Nous lui offrons toutes nos félicitations !

LANCEMENT DU RAPPORT DE SYNTHÈSE

Le 20 mars dernier, dans le cadre des activités du 25^e anniversaire de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, l'AJEFNB procéda au lancement du rapport de synthèse de la *Journée de réflexion sur la nouvelle Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*, rédigé par **Michel DOUCET**, professeur titulaire de la Faculté de droit.

La première copie du rapport fut remise au nouveau commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, Michel Carrier, qui assistait au lancement.

La ***Journée de réflexion*** avait lieu le 31 octobre dernier. Grâce à l'appui financier de Patrimoine canadien dans le cadre de l'Entente Canada – communauté acadienne du N.-B., l'AJEFNB a été en mesure de tenir cette journée de réflexion. Le rapport d'analyse peut être consulté sur le site Web de l'Association (www.ajefnb.nb.ca). Pour en obtenir un exemplaire, vous n'avez qu'à communiquer avec nous au 506-853-4151.

NOMINATION DE MICHEL CARRIER

C'est le 18 février dernier que fut nommé **Michel CARRIER** au nouveau poste de commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. Originaire d'Edmundston, Michel Carrier a occupé le poste de directeur général du Barreau du Nouveau-Brunswick pendant 15 ans.

Le poste de commissaire aux langues officielles a été établi en vertu de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* du N.-B. Le commissaire est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, à la recommandation de l'Assemblée législative, pour un mandat de cinq ans. Sa responsabilité première est de faire enquête sur les plaintes déposées en vertu de la *Loi*. Il doit également formuler des recommandations portant sur l'observation de la *Loi* par les institutions gouvernementales. Le commissaire doit rendre compte de ses activités à l'Assemblée législative, en y déposant un rapport à chaque année.

À l'AJEFNB, nous avons à cœur l'égalité des deux communautés linguistiques officielles de la province et c'est avec enthousiasme que nous prévoyons collaborer de près avec Me CARRIER.

STATUT D'AMI DE LA COUR

Le 21 février dernier, le juge en chef Joseph Z. DAIGLE accordait à l'AJEFNB le statut d'*ami de la Cour* dans l'affaire *Mario Charlebois c. Saint John (Ville)*. L'AJEFNB s'intéresse à cette affaire puisqu'elle soulève d'importantes questions en matière de droits linguistiques. L'Association considère que son intervention permettra d'y apporter un éclairage nouveau en présentant à la Cour des arguments importants en matière d'interprétation de ces droits. L'AJEFNB va bénéficier d'une aide financière du *Programme de contestation judiciaire du Canada* pour lui permettre d'intervenir dans cette affaire. Les services de Michel DOUCET ont été retenus. Me DOUCET est professeur titulaire de la Faculté de droit et avocat-conseil auprès du cabinet Patterson Palmer. Il a représenté l'AJEFNB lors de son intervention dans la première affaire *Charlebois*.

CONVENTIONS D'INSCRIPTION ET D'ACHAT-VENTE

L'AJEFNB a retenu les services d'un avocat du cabinet Stewart McKelvey Stirling Scales pour produire des formulaires qui pourront être utilisés par nos membres dans leurs dossiers de transactions immobilières.

Les conventions respecteront les nouvelles exigences provinciales en matière d'enregistrement de biens fonciers. Les membres de l'Association seront avisés lorsque les formulaires seront prêts pour diffusion.

ACTES DU COLLOQUE SUR LES DROITS LINGUISTIQUES

La revue acadienne d'analyse politique *Égalité* publiera très bientôt les actes du *Colloque sur les droits linguistiques*, qui a eu lieu en février 2002.

Les membres de L'AJEFNB seront avisés de la date du lancement.

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

La campagne de recrutement n'est pas terminée ! L'objectif visé : dépasser les 250 membres en 2003. Comme vous le savez, l'AJEFNB continue à revendiquer de meilleurs services pour **tous** les francophones de la province, notamment devant tous les tribunaux provinciaux et auprès de *Services Nouveau-Brunswick*.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le vendredi **31 mai 2003** à Shédiac, dans le cadre des assises annuelles de l'Association. Si vous désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association en composant le 506-853-4151 ou directement avec la présidente au 506-863-2130. Commentaires et suggestions sont les bienvenus !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE **Réservez la date dès aujourd'hui !**

Les assises annuelles de l'AJEFNB auront lieu à Shédiac, le samedi **31 mai 2003** à compter de **15 h 30**, à la *Maison Webster*, sur la promenade Riverside.

Un bloc de chambres a été réservé pour vous au coût de 119 \$ plus taxes, ce qui comprend le petit déjeuner. Chaque chambre a une vue exceptionnelle sur le domaine, ainsi que sur la baie de Shédiac. Pour réserver, vous n'avez qu'à composer le numéro sans frais 1-888-532-8878 et préciser que vous êtes membre de l'AJEFNB. Voici l'adresse de leur site Web : **www.maisonwebsterinn.com** où vous pouvez obtenir plus de renseignements.

Des chambres sont également disponibles à *L'Auberge Gabrièle Inn*, sur la rue Main, à Shédiac. Pour réserver, vous pouvez composer le numéro sans frais 1-877-982-4272 ou visiter leur

site Web au **www.aubergegabriele.nb.ca** pour plus de renseignements.

Pour en connaître davantage sur la ville de Shédiac et ses attractions, nous vous encourageons à visiter le site Web suivant : **www.shediac.org**.

Les assises seront suivies d'un somptueux repas servi dans une magnifique salle à manger de la *Maison Webster*, qui se vante d'une cave à vin sans égale ! On vous attend en grand nombre !

CAMP D'ÉTÉ EN DROIT **« À la découverte de nos droits »**

L'AJEFNB donnera deux sessions de camp d'été dans le cadre du programme *Éducation Plus* en août 2003. Le programme a comme objectif d'offrir des activités éducatives qui favorisent le développement global de l'élève. La phase préliminaire a été développée grâce à une généreuse contribution de Justice Canada et la phase finale sera financée par le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. Le camp d'été en droit permettra aux jeunes d'en apprendre davantage sur le fonctionnement du système juridique canadien actuel ainsi que sur les différentes possibilités de carrière qu'offre la profession juridique. Ils pourront aussi comprendre l'utilité des nombreuses lois régissant la vie quotidienne des Canadiens et Canadiennes ainsi que l'importance de ces lois pour assurer un juste équilibre entre les droits et les obligations de tous les membres de la société. L'AJEFNB remercie sincèrement ses partenaires financiers pour la tenue de cette activité, qui est une première pour l'Association.

PROFIL D'UN MEMBRE

Ronald GODIN, c.r. — Lorsqu'il relate son « fait d'arme » d'avocat criminaliste — sa plaidoirie en Cour suprême du Canada dans la cause de meurtre prémédité dans l'affaire **Viateur Richardson c. la Reine** — Me Ronald GODIN aime rappeler que le juge en chef Antonio Lamer tenait à l'inviter dans son bureau parce qu'il n'avait pas souvent l'occasion d'entendre des avocats hors Québec plaider en français. Pince-sans-rire, l'œil vif, sens

de la répartie peu ordinaire, Me GODIN a en même temps le flegme de l'avocat de la défense.

Originaire de Bathurst, il complète son Baccalauréat ès Arts (science politique) au Collège de Bathurst avec la médaille du Gouverneur général en 1972 avant de compléter ses études de common law à l'Université d'Ottawa en 1975. Admis au Barreau du Nouveau-Brunswick en juin 1975, il sera procureur de la Couronne à Bathurst de 1975 à 1978, moment où il joint le cabinet Robichaud, Boivert, Robichaud de Bathurst. Il pratique toujours au sein de ce cabinet de 9 avocats, maintenant sous l'appellation Robichaud, Godin, Williamson, Thériault & Johnstone.

Très actif sur le plan communautaire, il aura été, entre autres, président du Comité d'organisation des Jeux de l'Acadie de Bathurst en 1988, président fondateur de la Fondation de l'Hôpital régional Chaleur en 1991 et membre du conseil d'administration de la Société hôte des Jeux du Canada 2003 Bathurst-Campbellton.

Sur le plan professionnel, Me GODIN est membre fondateur de l'Association des avocats de défense du Nouveau-Brunswick depuis 1995, membre du comité du Fonds de réserve pour la responsabilité professionnelle depuis 1998, représentant de l'AJEFNB au Comité de nomination des juges du Nouveau-Brunswick depuis 1999, membre du conseil d'administration de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick depuis 2001 et, à ce titre, représentant de la Fondation au Comité du fonds de dotation de la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Il est aussi membre fondateur des « Conférences juridiques de la Péninsule » et a prodigué ses enseignements au cours d'admission du Barreau au fil des ans dans les domaines du droit pénal et de la responsabilité professionnelle. En 1994, il obtenait le titre de conseiller de la Reine.

Toujours fier de ses racines acadiennes, il est un membre des premières heures de l'AJEFNB. Marié à une enseignante au primaire, Hectorine Cormier, et père de deux enfants, Maître GODIN pratique dans les domaines du droit pénal et des blessures corporelles.

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

Présidente Louise Aucoin

Adresse AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151
Télécopieur (506) 853-4152
Courriel ajefnb@umoncton.ca
Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.

L'AJEFNB VOUS SOUHAITE UNE EXCELLENTE SAISON ESTIVALE !

LE BARREAU DU NOUVEAU-BRUNSWICK ADOPTE UN NOUVEAU CODE DE DÉONTOLOGIE — À sa réunion annuelle les 20 et 21 juin dernier à Saint-Andrews, le Conseil du Barreau a procédé à une modification de son *Code de déontologie*, afin d'y inclure des obligations portant sur les droits linguistiques des clients. Le Conseil d'administration de l'AJEFNB avait été mandaté à son assemblée générale annuelle, le 31 mai dernier, de communiquer avec le Barreau avant sa réunion annuelle afin de présenter une proposition de modification au *Code*. Le nouveau président de l'AJEFNB, **Harold MICHAUD**, se réjouit du résultat obtenu. « Grâce à l'intérêt de nos membres, le *Code de déontologie* du Barreau de notre province contient maintenant des dispositions précises concernant les droits linguistiques des clients. »

Au chapitre 3, sous l'entête *La qualité des services*, le commentaire suivant sera inséré : « Lorsque approprié, l'avocat doit aviser le client du droit du client de procéder dans la langue de son choix et du fait que les deux langues officielles de la province ont un statut égal dans le système judiciaire de la province. Le choix de la langue des procédures doit être la décision ultime du client et non celle de l'avocat. Une fois que le choix est fait, l'avocat ne doit poursuivre l'affaire à moins de se sentir honnêtement capable de procéder dans cette langue officielle. »

Au chapitre 4, sous l'entête *La consultation*, le commentaire suivant sera inséré :

« Lorsque applicable, l'avocat ou l'avocate doit aviser son client des droits suivants :

- a) le paragraphe 19(1) de la *Charte canadienne des droits et libertés* relativement au droit d'usage de l'anglais ou du français dans tous les tribunaux constitués par le Parlement;
- b) le paragraphe 19(2) de la *Charte canadienne des droits et libertés* relativement au droit d'usage de l'anglais ou du français dans toutes les affaires dont sont saisis les tribunaux du Nouveau-Brunswick et dans tous les actes de procédure qui en découlent;
- c) l'article 530 du *Code criminel* relativement aux droits de l'accusé d'être jugé dans l'une ou l'autre des deux langues officielles de son choix et d'être entendu et compris par le tribunal dans la langue officielle de l'accusé;
- d) l'article 20.2 de la *Loi sur les assurances* qui dispose que l'assuré a le droit d'être représenté par un avocat qui est compétent dans la langue officielle du choix de l'assuré;
- e) l'article 17 de la *Loi sur les langues officielles* qui dispose que toute personne qui

comparaît ou qui témoigne a le droit d'être entendue dans la langue officielle de son choix sans subir de désavantage en raison de son choix (art. 18);

- f) le paragraphe 20(1) de la *Loi sur les langues officielles* qui dispose que toute personne accusée d'une infraction provinciale ou municipale a le droit de subir un procès dans la langue officielle de son choix;
- g) l'article 19 de la *Loi sur les langues officielles* qui dispose que toute personne qui est une partie à une procédure judiciaire devant tout tribunal judiciaire, quasi-judiciaire ou administratif a le droit de se faire entendre dans la langue officielle de son choix par un tribunal qui comprend, sans la nécessité de traduction.

À LA DÉCOUVERTE DE NOS DROITS

Grâce à une subvention très généreuse de Justice Canada, l'AJEFNB a été en mesure de terminer la première phase du projet *Camp d'été en droit*, c'est-à-dire la conception même des camps. La deuxième phase du projet, soit la tenue de deux sessions de camp d'été, aura lieu en août 2003 et sera financée par le ministère de l'Éducation dans le cadre de son programme *Camps Éducation Plus*.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les assises annuelles de l'AJEFNB ont eu lieu à Shédiac, le 31 mai dernier. La présidente sortante, **Louise AUCOIN**, a dressé un tableau très positif de l'année écoulée avec l'adoption de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, qui aura marqué l'histoire des droits linguistiques au N.-B. « Toutefois, il reste du chemin à parcourir avant que nous ayons l'égalité réelle des deux communautés linguistiques au N.-B. », a-t-elle affirmé. La présidente termine son mandat cette année et en a profité pour remercier tous les membres du Conseil d'administration, ainsi que l'adjointe administrative, pour leur appui soutenu. Lors du banquet annuel, le commissaire aux langues officielles du N.-B., **Michel CARRIER**, a prononcé une conférence fort intéressante; il aborda la

question d'égalité linguistique dans cette province et comment il entend exercer ses nouvelles fonctions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2003-2004

Des nouveaux membres siègent maintenant à votre Conseil d'administration ! **Harold Michaud** assume la présidence, **Érik Denis**, la vice-présidence, **Andrew Bell** et **Lynne Castonguay** demeurent au poste de secrétaire et de trésorière respectivement et **Louise Aucoin** est présidente sortante.

Voici vos représentants de régions : **Andrew Bell** (*Kent-Miramichi*), **André Daigle** (*Chaleur*), **Érik Denis** (*Fredericton*), **Larry Landry** (*Restigouche*), **Lucie Mathurin-Ring** (*Fundy*), **Michèle Morin** (*Madawaska*) **Sacha Morisset** (*Westmorland*), **Mathieu Ouellette** (*Victoria-Carleton*) et **Serge Robichaud** (*Péninsule acadienne*); pour représenter la Faculté de droit de l'Université de Moncton, **Marie-France Albert** (*corps professoral*) et **Nadia Bérubé** (*corps étudiant*). Les présidents des comités permanents : **René Arseneault** (*assises annuelles*) et **Lynne Castonguay** (*secrétariat*).

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le **20 septembre 2003** à Tracadie-Sheila.

RESPONSABLES DE DOSSIERS

Les dossiers de l'AJEFNB, ainsi que les projets, ont été répartis comme suit :

- **Camp d'été en droit** : Louise Aucoin, Lynne Castonguay et Érik Denis
- **GRC** : Serge Robichaud
- **Immobilier** : Andrew Bell
- **Publication des arrêts** : Louise Aucoin et Lynne Castonguay
- **Recrutement** : Michèle Morin et Sacha Morisset
- **SAANB et Forum de concertation** : Louise Aucoin
- **Services Nouveau-Brunswick** : Andrew Bell
- **Le Bref** : Larry Landry (relecture)

PROFIL D'UN MEMBRE

Harold MICHAUD — Originaire de Caraquet, Harold Michaud a d'abord pratiqué la profession d'ingénieur avant de choisir de faire une carrière en droit. Diplômé d'un baccalauréat en génie civil de l'Université du

Nouveau-Brunswick (1991) et du diplôme en droit de l'Université de Moncton (1996), il s'est mérité plusieurs distinctions pendant ses études. Tout d'abord, la *Médaille du Gouverneur général* lui a été décernée à la fin de ses études à la Polyvalente Louis-Mailloux de Caraquet, et par la suite, il s'est mérité les prix *Grimmer* et *Kiewit*, ainsi qu'une mention au *Tableau du doyen*, lors de ses études en génie.

En pratique privée depuis 1997, Harold Michaud a d'abord pratiqué le droit au sein du cabinet d'avocats *Bingham Robinson MacLennan Ehrhardt Teed* de Moncton et ensuite au cabinet *Ménard Bateman Michaud*. Depuis juin 2003, il pratique à son propre compte.

Harold Michaud est membre actif du Conseil d'administration de l'AJEFNB depuis trois ans. Il a été représentant de la région Westmorland et responsable du dossier de recrutement jusqu'à sa toute récente nomination à la présidence.

Pendant son temps libre, ne soyez pas surpris de l'apercevoir aux terrains de golf ou de tennis ! Mais la balle ne s'arrête pas là – plongée sous-marine et hockey figurent également au menu !

Au nom de tous les membres du Conseil d'administration, nous lui souhaitons une année remplie de succès !

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

Président Harold M ICHAUD

Adresse AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151

Télécopieur (506) 853-4152

Courriel ajefnb@umoncton.ca

Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.

CAMP D'ÉTÉ RÉUSSI !

À LA DÉCOUVERTE DE NOS DROITS

Le premier *Camp d'été en droit* au Canada a eu lieu du 17 au 22 août 2003 à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Le *Camp* accueillait 32 jeunes francophones de toutes les régions de notre province. Les responsables du *Camp*, Louise AUCOIN et Lynne CASTONGUAY, se disent satisfaites de l'activité et espèrent pouvoir répéter l'expérience l'an prochain, soit en août 2004.

Le *Camp d'été en droit* comprenait trois modules : un mini-procès portant sur le trafic de drogues dans une école secondaire, un mini-appel portant sur un cas d'alcool au volant et les droits linguistiques et un théâtre-tribune portant sur l'intimidation à l'école.

Les commentaires qui ont été recueillis auprès des jeunes à la suite du *Camp* sont très positifs. La réussite du *Camp* est liée directement à l'équipe de travail. La liste est très longue et comprend animateurs, moniteurs, conférenciers, le juge Michael MCKEE, des avocats et bien d'autres. Mentionnons la contribution inestimable de Mme Berthe THÉRIAULT, agente de projet, qui a bien voulu partager son expertise pédagogique auprès des jeunes.

L'AJEFNB désire remercier TOUTES les personnes qui ont contribué, directement ou indirectement, au succès du *Camp d'été en droit*. Un MERCI tout à fait spécial aux partenaires financiers, sans qui l'AJEFNB n'aurait pas été en mesure d'offrir une expérience si riche aux jeunes : Justice Canada (conception du *Camp*), le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (tenue du *Camp*) et l'Université de Moncton (Faculté de droit et Centre international de common law en français pour l'utilisation de locaux et d'appareils de bureau et pour le don de cadeaux).

Nous vous invitons à visiter le site Web de l'AJEFNB (www.ajefnb.nb.ca) afin de visionner une série de photos prises lors du *Camp*, en vous dirigeant vers la section *Camp d'été (Droit)* à la page d'accueil du site.

SUBVENTIONS DE JUSTICE CANADA

Dans le cadre du *Plan d'action pour les langues officielles*, rendu public le 12 mars 2003, l'AJEFNB a présenté une demande de subvention auprès de Justice Canada, le 15 août dernier, pour la création d'un poste de direction générale. L'Association s'acharne depuis plusieurs années à faire avancer des dossiers et à développer des projets, en comptant trop souvent sur la générosité des membres de son Conseil d'administration, très généreux de leur temps et de leur énergie ! L'Association évolue à grands pas et est appelée à se développer.

LES GARANTIES JURIDIQUES FACILITENT LE RESPECT MUTUEL ENTRE LES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES

Extrait du discours de l'honorable Michel BASTARACHE, juge de la Cour suprême du Canada, après avoir reçu de l'ambassadeur de France au Canada, monsieur Philippe GUELLEY, les insignes d'Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, le 18 septembre 2003.

La République française me fait un grand honneur aujourd'hui; je l'accepte avec humilité. C'est d'ailleurs un plaisir que je partage avec plusieurs parce que je suis bien conscient que le geste que pose la France s'étend à mes parents, grands-parents et aïeux, à l'ensemble des Acadiens qui, en dépit des épreuves, ont réussi à retenir leur petite place au sein de la francophonie internationale et à y apporter une contribution unique. Je pense ici plus particulièrement à la création de la première faculté de common law de langue française au monde, à la contribution littéraire extraordinaire d'Antonine-Maillet. Le courage et la ténacité des Acadiens doivent d'ailleurs être une source d'inspiration pour tous ceux qui s'inquiètent de l'avenir de la langue et de la culture françaises à l'heure de la mondialisation.

Mon père m'a souvent dit que « nous n'aurons jamais fini d'être minoritaires », phrase que je n'ai jamais oubliée et que j'ai souvent citée lorsqu'il me semblait que notre société devenait trop complaisante. Une victoire peut ne pas être définitive. Une société peut perdre ses repères, son identité. Il peut s'installer un conflit entre le désir de liberté individuelle et le sens de la collectivité. Les Acadiens ont aussi besoin de réconcilier aujourd'hui leur existence avec le discours concernant l'intégration sociale et le multiculturalisme. Mais de tels défis ne sont pas insurmontables. Il faut faire face en permanence aux difficultés inhérentes au statut de minoritaire.

J'ai été très chanceux d'avoir des parents sûrs de leur identité, attachés à leur langue et à leur culture, et déterminés à donner à leurs enfants une éducation de qualité, en français. J'ai fait des études classiques. J'ai dû accepter d'être pensionnaire pour étudier en français, ceci dès la 8e année. J'ai fait mon premier diplôme de droit à l'Université de Montréal afin d'étudier en français. Et je suis devenu l'un des premiers diplômés du programme des bourses France-Acadie.... Je crois bien que cet attachement au français a beaucoup influencé mon parcours politique et professionnel. Quand j'ai débuté ma carrière, au début des années 70, un vent de contestation soufflait partout sur les campus

universitaires. En Acadie, on remettait en question le leadership traditionnel, on voulait affirmer son identité française avec force, on réclamait le droit à l'égalité. Le climat était à la révolte et à la réforme. C'est dans ce contexte que j'ai milité pour l'obtention d'un service de Radio-Canada en français à Fredericton, pour la dualité linguistique en éducation, pour la création d'une faculté de droit de langue française à l'Université de Moncton, pour l'incorporation de garanties linguistiques dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et

l'adoption de la *Loi sur l'égalité des communautés linguistiques de langues officielles au Nouveau-Brunswick*.

Devenu professeur de droit, j'ai tout de suite réalisé le besoin de créer des lexiques juridiques bilingues pour les fins de mon enseignement, les difficultés que cela comportait, et la nécessité de créer un Centre de traduction et de terminologie juridiques.

La nouvelle faculté de droit de l'Université de Moncton s'engageait en même temps à mettre sur pied une association de juristes de langue française, revendiquait le bilinguisme au Barreau du Nouveau-Brunswick et demandait que le gouvernement modernise la *Loi sur les langues officielles*. Engagé avec mes collègues dans ce mouvement, je n'ai jamais eu le sentiment de réaliser quelque chose d'exceptionnel. Cela allait de soi. Je croyais bien nager avec le courant. Il fallait permettre à la solidarité de ceux qui avaient besoin de justice de s'exprimer et de s'achever dans une certaine normativité. Il fallait rendre effective la promesse d'égalité faite à notre communauté, au moins en ce qui concerne la promesse d'égalité des chances.

Tout le monde ne peut, de la même façon, dans la vie de tous les jours, participer à l'action sociale qui engage toute la société sur la voie du changement. Mais chacun, je crois, doit poser le geste dont il est capable quand l'occasion se présente. C'est ce que j'ai cru faire, comme bien d'autres. Ce qui a été particulièrement utile, dans mon cas, ce fut le recours au droit. J'ai compris très tôt que les garanties juridiques pouvaient diminuer les tensions sociales et faciliter le respect mutuel entre les communautés linguistiques. La dualité en éducation en a fourni la preuve, tout comme le droit au procès dans sa langue. C'est pour cela que j'ai voulu trouver les moyens législatifs et judiciaires pour surpasser l'égalité formelle et en arriver à l'égalité réelle au plan linguistique. Cela me semblait essentiel au développement de l'Acadie et des communautés francophones évoluant en milieu minoritaire dans les autres provinces du Canada. Leur continuité était liée à leur identité, laquelle ne pouvait se concevoir sans l'opportunité réelle de participer à la vie collective et de prendre sa juste place dans le Canada moderne. Il fallait donc faire comprendre à la majorité qu'elle avait une responsabilité morale vis-à-vis la minorité et qu'il y avait effectivement un prix à payer pour le changement, et que les seules affirmations de principes seraient insuffisantes...

DEMANDES DE PROJETS PRÉSENTÉES À JUSTICE CANADA

L'AJEFNB a présenté trois demandes de subventions auprès de Justice Canada pour des projets fort intéressants, dont voici un résumé :

- **Phase 1 du Camp d'été en droit 2004**, qui consiste à la mise à jour du matériel pédagogique développé pour le camp 2003 et à la préparation des documents pour les trousseaux du Camp 2004. (La phase 2 du *Camp 2004* sera présentée au ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, dans le cadre de son programme *Camps Éducation Plus*, en février.)
- **Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées, édition 2003**, qui vise à produire une nouvelle édition de l'ouvrage bilingue, à jour jusqu'au volume 258 du *Recueil du Nouveau-Brunswick*.
- **Campagne éducative et de sensibilisation portant sur les droits linguistiques**, qui vise à sensibiliser le public et les justiciables sur la portée de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick et à éduquer les francophones quant aux possibilités offertes d'exiger un service de qualité dans la langue de leur choix. Projet échelonné sur 3 ans.

GUIDE JURIDIQUE – 2e ÉDITION

Grâce à une subvention de DRHC, l'étudiante Nadia BÉRUBÉ a été embauchée pendant l'été pour effectuer une recherche exhaustive sur les divers thèmes de la première édition du *Guide juridique* publié par l'AJEFNB, pour déterminer si les renseignements qui y figurent demeurent pertinents.

Un rapport a été soumis au Conseil d'administration à sa réunion du 20 septembre dernier. L'AJEFNB est maintenant en mesure de produire une nouvelle édition et espère la compléter dans le présent exercice.

RECUEIL D'ACTES JURIDIQUES

Une table des matières a été développée pour le tome 7 de la collection *Recueil d'actes juridiques*, qui portera sur le droit corporatif. L'AJEFNB souhaite vivement terminer ce projet dans le présent exercice afin d'en faire la distribution à tous ses membres.

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

La campagne de recrutement pour 2004 est lancée ! L'AJEFNB vise dépasser les 250 membres. Nous sommes convaincus pouvoir atteindre cet objectif ! Nous vous demandons de continuer à appuyer l'AJEFNB dans ses revendications et dans ses projets. **N'oubliez pas de renouveler votre adhésion !**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le **22 novembre 2003** à Moncton. N'hésitez pas à communiquer avec l'AJEFNB si vous avez des questions ou désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de la réunion.

(

PROFIL D'UN MEMBRE

Nadia BÉRUBÉ – Représentante des étudiants en droit au sein du Conseil d'administration de l'AJEFNB depuis le printemps 2003, Nadia BÉRUBÉ en est à sa 2e année en droit. Cette jeune femme d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick, débordante de talent, d'énergie et d'enthousiasme, est bien connue à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, non seulement en raison de son dossier académique exceptionnel mais également pour ses nombreuses contributions à la vie étudiante. Admise en droit avant de terminer son premier diplôme universitaire, elle continue à remporter prix prestigieux, bourses de mérite et mentions spéciales ! Elle a grandement contribué au succès qu'a connu le *Camp d'été en droit* – elle en animait une session, en plus d'en avoir conçu et rédigé le matériel. De plus, au cours de l'été 2003, elle a effectué une révision complète de la première édition du *Guide juridique* pour le compte de l'AJEFNB, ce qui nous permettra d'en produire une nouvelle édition.

Musicienne accomplie, Nadia joue du violon depuis sa tendre enfance. Elle a été enseignante, chef d'orchestre et membre de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick. Sélectionnée parmi les 100 meilleurs candidats au Canada, elle participait, en 1999, au programme *Shad Valley International*. Imaginez-vous que Nadia trouve le temps de s'adonner à des activités sportives, dont la planche à neige, les sports aquatiques, le badminton, le tennis, le volleyball, la danse et le tae-boxe. Bravo !

Nadia fait aussi partie du comité des Jeux-ridiques et participera à cet événement qui se déroulera à Halifax cet hiver. Il s'agit de compétitions amicales (sports, musique, plaidoiries...) entre étudiants et étudiantes des facultés de droit canadiennes. Enfin, Nadia vient tout juste d'apprendre qu'elle sera membre de l'équipe représentant la Faculté de droit de l'Université de Moncton au concours *Laskin* de 2004, qui aura lieu en février à Vancouver. Nous lui souhaitons tout le succès qu'elle mérite !

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

<i>Président</i>	Harold M ICHAUD
<i>Adresse</i>	AJEFNB Pavillon Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	ajefnb@umoncton.ca
<i>Site Web</i>	www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.

BILAN POSITIF POUR 2003 !

MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick continue à œuvrer pour l'avancement des droits linguistiques dans la province. Plus particulièrement, l'AJEFNB travaille avec ténacité à accroître l'exercice de la pratique du droit en français et à concrétiser et faciliter l'accès à tous les tribunaux néo-brunswickois dans les deux langues officielles.

En plus d'être le chien de garde de ses acquis et accomplissements passés, l'AJEFNB se doit de faire progresser l'égalité linguistique réelle, entre autres, dans les services juridiques offerts aux justiciables du Nouveau-Brunswick.

Depuis l'adoption de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, qui est sans contredit une réalisation sans pareille pour l'AJEFNB et ses partenaires, notre association doit veiller à ce que les instances gouvernementales respectent leurs obligations législatives découlant de cette *Loi* relativement au fonctionnement du système judiciaire. L'AJEFNB tente de former des partenariats et d'élaborer une campagne éducative afin de sensibiliser les justiciables néo-brunswickois à cette nouvelle *Loi* et du même coup faire la promotion des droits linguistiques.

La décision de la Cour d'appel dans l'affaire *Charlebois c. Mowatt et la Ville de Moncton* est certes source de fierté pour l'AJEFNB, qui agissait à titre d'intervenante, puisque jurisprudence est maintenant établie afin d'argumenter l'obligation du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de ses institutions de favoriser le maintien, le développement et l'épanouissement de la communauté francophone par des mesures positives. Avec cette décision, notre communauté détient un outil additionnel pour assurer la défense et la promotion de ses droits linguistiques par voie judiciaire.

Aussi, le premier Camp d'été en droit a eu lieu en août 2003 à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Tous s'entendent pour dire que le camp d'été fut un succès. Au total, 32 jeunes francophones âgés de 14 à 17 ans ont participé à une panoplie d'activités leur permettant d'approfondir leurs connaissances du système judiciaire néo-brunswickois, d'explorer les possibilités de carrière qu'offre la profession juridique et d'en apprendre davantage sur leurs droits, y inclus les droits linguistiques. Nous sommes d'autant plus heureux d'annoncer que le financement nécessaire a été accordé pour la mise à jour du matériel pédagogique d'un deuxième Camp d'été en droit; nous espérons pouvoir encore une fois offrir cette activité aux jeunes.

Une autre réalisation : le Barreau du Nouveau-Brunswick a adopté le nouveau *Code de déontologie professionnelle* qui entrera en vigueur le 1er janvier 2004. Grâce à l'intervention de l'AJEFNB et ses membres, le Conseil du Barreau a procédé à des ajouts au *Code* afin d'y insérer des dispositions portant sur l'obligation des avocats d'informer leurs clients de leurs droits de choisir la langue des procédures judiciaires.

Avec l'appui de nos membres dévoués, l'AJEFNB devrait être en mesure de finaliser et de distribuer à ses membres le projet de formulaire de procédure du Nouveau-Brunswick contenant un ensemble de documents à titre de référence et pour utilisation dans la pratique du droit de la famille. De plus, le tome 7 de la collection du *Recueil d'actes juridiques* portant sur l'achat et la vente d'une entreprise est en préparation et sera également distribué aux membres. Les deux ouvrages seront disponibles sous format CD-ROM.

Pour l'année 2004, l'AJEFNB fonctionnera selon une nouvelle structure de financement. La conclusion d'une entente de contribution avec Justice Canada a permis à l'AJEFNB d'embaucher, au mois de novembre 2003, Maître Jocelyne LÉGER- NOWLAN afin d'assurer un suivi des divers projets pilotés par l'AJEFNB et dans le but de mener à bien ses activités et objectifs.

En terminant, j'aimerais remercier sincèrement tous ceux et celles qui, de quelque façon que ce soit, ont contribué aux réussites de l'AJEFNB. Le chemin parcouru par les juristes francophones au fil des années est une attestation de ce travail acharné. Puis, bien sûr, un merci spécial à tous nos membres pour votre appui continu.

Au nom de tous les membres du Conseil d'administration de l'AJEFNB et de son personnel, JOYEUSES FÊTES !

UN MEMBRE DE L'AJEFNB ACCÈDE À LA MAGISTRATURE

C'est le 20 novembre dernier que fut assermenté le juge **Stephen J. McNally** à titre de juge de la Division de première instance de la Cour du Banc de la Reine, remplaçant le juge Paul S. CREAGHAN, qui devient juge surnuméraire. Toutes nos félicitations !

TROIS MEMBRES DE L'AJEFNB

REÇOIVENT LE TITRE DE CONSEILLER DE LA REINE

Le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, l'hon. Herménégilde Chiasson, nomma, le 25 novembre dernier, onze avocats à titre de conseillers de la Reine, dont 3 membres de l'AJEFNB, soit **Marie-Claude Bélanger-Richard**, **Basile Chiasson** et **Philippe J. Eddie**. Chapeau !

JUSTICE CANADA FINANCE DEUX PROJETS !

Phase 1 du Camp d'été en droit 2004 — Cette phase consiste à la mise à jour du matériel pédagogique développé pour le Camp 2003 et à la préparation des documents pour les trousseaux du Camp 2004. La phase 2 du *Camp d'été en droit 2004* a été présentée au ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, dans le cadre de son programme *Camps Éducation Plus*, le 28 novembre dernier.

Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées, édition 2003 — Ce projet de nouvelle édition de l'ouvrage bilingue, à jour jusqu'au volume 258 du *Recueil du Nouveau-Brunswick*, sera échelonné sur deux ans. Nous espérons pouvoir offrir cet outil précieux aux juristes de la province à compter du printemps 2005.

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

La campagne de recrutement ne ralentit pas ! L'AJEFNB se donne comme objectif, cette année, de **dépasser** les 250 membres. N'oubliez pas de renouveler votre adhésion — votre appui est très important. Pour obtenir un formulaire d'adhésion, vous n'avez qu'à composer le 506-853-4151, ou nous envoyer un courriel à l'adresse ajefnb@umoncton.ca ou encore visiter notre site Web au www.ajefnb.nb.ca pour obtenir directement le formulaire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le **31 janvier 2004** à Moncton. N'hésitez pas à communiquer avec l'AJEFNB si vous avez des questions ou désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de la réunion.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les prochaines assises de l'AJEFNB auront lieu dans la région du Restigouche, le 29 mai 2004. Nous vous invitons à inscrire cette date à votre agenda dès aujourd'hui !

PROFIL D'UN MEMBRE

L'hon. Stephen J. McNally — Le juge MCNALLY a obtenu un baccalauréat ès arts avec majeure en sciences politiques de l'Université Acadia en 1980 et a ensuite suivi des cours du programme d'études supérieures en science politique de l'Université McGill pendant un an. Il a reçu son diplôme en droit de la Faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick en 1984 et a été admis au Barreau du Nouveau-Brunswick en 1985.

Depuis 1998, et ce jusqu'à son accession à la magistrature en novembre dernier, il a été associé chez *Stewart McKelvey Stirling Scales*, à Moncton, pratiquant principalement en litige civil, blessures corporelles, droit des assurances, négligence médicale, litige commercial et droit de l'emploi. De 1984 à 1998, il a exercé le droit chez *Drapeau, Robichaud, McNally* de Moncton, ainsi qu'au sein du cabinet précédent, *Drapeau, Robichaud & Associés*.

Il a également été très actif dans sa communauté en général et dans la communauté juridique en particulier. Au cours de sa carrière, le juge MCNALLY a été membre de l'Association du Barreau canadien, de l'Association des avocats de la région de Moncton et de l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick. Il s'est aussi engagé activement dans sa collectivité en siégeant au Conseil de développement industriel de Moncton à partir de 1998. Il a déjà été membre du conseil d'administration de la John Howard Society ainsi que du conseil de l'Association de football mineur de Moncton.

On se souviendra de ses efforts en 1999 lorsque l'équipe de football de la Polyvalente Mathieu-Martin allait disparaître à la suite d'une saison difficile. Avec l'aide d'un autre parent, le juge MCNALLY prenait la relève comme entraîneur et mena l'équipe à la grande finale de 2001 avec une fiche parfaite en saison régulière. On le remerciera aussi de son travail acharné qui a fait renaître le programme de basket-ball à l'Université de Moncton après 14 ans d'absence.

Le juge MCNALLY a rédigé et présenté divers articles pour l'industrie des assurances et l'Association des soins de santé du Nouveau-Brunswick.

Monsieur le Juge MrCNALLY est marié à D Suzanne DRAPEAU et ils ont quatre enfants.

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

Président Harold M ICHAUD

Adresse AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151

Télécopieur (506) 853-4152

Courriel ajefnb@umoncton.ca

Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.
